



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réunion des référents EDD de l'académie de Guyane



Mercredi 16 Février 2022



Sommaire :

1. FINANCER LES PROJETS EDD

2. ACTUALITÉS ET RESSOURCES EDD :

- * le FOREDD (forum des ressources pour l'éducation au développement durable) ;**
- * l'évolution des CESC en CESCE ;**
- * l'actualité du site académique EDD.**

3. PROJETS ET ACTIONS ACADÉMIQUES EN COURS

- * le prix de l'action éco-déléguée ;**
- * la story des éco-délégués ;**
- * les journées « EDD sur le terrain ».**

4. AIRES ÉDUCATIVES ET LABELLISATION E3D

5. INTERVENTION PNRG : les espaces protégés de Guyane et les ODD

1. FINANCER LES PROJETS EDD

Attention : tout projet pédagogique doit d'abord être soumis au Chef d'établissement.

- Demande de subventions aux collectivités ;
- pass Culture (**SI PROJET ÉLIGIBLE**).

Arrêté du 6 novembre 2021 portant application du décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée :

<https://www.education.gouv.fr/un-pass-culture-pour-les-collegiens-et-les-lyceens-325945>



ANNEXES

ANNEXE I

DOMAINES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA PART COLLECTIVE DU « PASS CULTURE »

domaines des activités éligibles	Définition	Type	Conditions spécifiques
Musées, patrimoine culturel et centres d'art et de mémoire	<p>Activités organisées dans le cadre des missions d'éducation artistique ou culturelle relevant des missions de l'école telles que définies dans le <u>code de l'éducation</u></p> <p>Musées : <u>article L. 410-1 du code du patrimoine</u></p> <p>Archives : <u>articles L. 211-1 et suivants du code du patrimoine</u></p> <p>Monuments historiques : <u>articles L. 621-1 et suivants code du patrimoine</u></p> <p>Sites patrimoniaux remarquables : <u>articles L. 631-1 et suivants du code du patrimoine</u></p>	<p>Événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifestations artistiques ou culturelles (notamment les expositions), - Visites culturelles, ateliers, activités de pratique artistique et culturelle, rencontres et conférences <p>Cartes d'abonnement</p> <p>Services numériques</p>	groupe
Spectacle vivant	<p>Activités organisées dans le cadre des missions d'éducation artistique ou culturelle relevant des missions de l'école telles que définies dans le <u>code de l'éducation</u></p> <p>Articles <u>L. 7122-1</u> et suivants et R. 7122-1 et suivants du code du travail</p>	<p>Événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifestations artistiques ou culturelles (notamment les représentations), - Visites culturelles, ateliers, activités de pratique artistique et culturelle, rencontres et conférences <p>Cartes d'abonnement</p> <p>Services numériques</p>	groupe
Cinéma	<p>Activités organisées dans le cadre des missions d'éducation artistique ou culturelle relevant des missions de l'école telles que définies dans le <u>code de l'éducation</u></p> <p><u>Code du cinéma et de l'image animée</u> : autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'un établissement de spectacles cinématographiques L. 212-2 et suivants</p>	<p>Événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifestations artistiques ou culturelles (notamment les séances de projection) - Visites culturelles, ateliers, activités de pratique artistique et culturelle, rencontres et conférences <p>Cartes d'abonnement</p> <p>Services numériques</p>	groupe

<p>Métiers d'Art</p>	<p>Activités organisées dans le cadre des missions d'éducation artistique ou culturelle relevant des missions de l'école telles que définies dans le <u>code de l'éducation</u> Annexe de l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art.</p>	<p>Événements : - Manifestations artistiques ou culturelles - Visites culturelles, ateliers, activités de pratique artistique et culturelle, rencontres et conférences Cartes d'abonnement Services numériques</p>	
<p>Gastronomie et arts du goût Arts numériques Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués Culture scientifique, technique et industrielle Littérature Musique Média et information</p>	<p>Activités organisées dans le cadre des missions d'éducation artistique ou culturelle relevant des missions de l'école telles que définies dans le <u>code de l'éducation</u></p>	<p>Événements : - Manifestations artistiques ou culturelles - Visites culturelles, ateliers, activités de pratique artistique et culturelle, rencontres et conférences Cartes d'abonnement Services numériques</p>	<p>groupe</p>

Extraits du site :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044294159>



2. ACTUALITÉS ET RESSOURCES EDD

Évolution des CESC en CESCE

- La loi Climat et résilience, n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, publiée au Journal officiel le 24 août 2021, **entraîne l'évolution des CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) en CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement).**

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)



Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Mis à jour : août 2021



- Le travail des CESCE pourra se concevoir et se déployer à partir des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030 ;
- Le CESCE peut constituer entre autre une instance de pilotage d'une démarche globale de développement durable (E3D) ;

- L'intégration explicite de l'environnement et du développement durable dans les missions du nouveau CESCE constitue un levier supplémentaire pour engager ou développer des démarches partenariales ;
- Le CESCE présidé par le chef d'établissement gagnerait désormais à intégrer en plus des membres suggérés par la circulaire n°2016-114 du 10 août 2016, le référent EDD de l'établissement, des représentants des éco-délégués, ainsi que les partenaires de l'éducation au développement durable du territoire.



L'actualité du site académique EDD



[Site EDD de l'Académie de Guyane \(ac-guyane.fr\)](http://ac-guyane.fr)



3. PROJETS ET ACTIONS ACADÉMIQUES EN COURS



Le prix de l'action éco-déléguée

Édition 2022



<https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-307360>

Présentation du concours

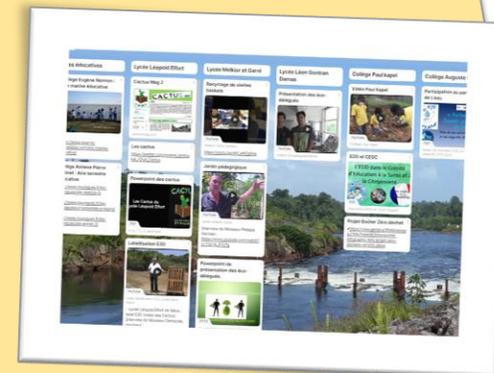
Le concours est proposé pour **encourager et valoriser les actions** engagées par les éco-délégués en faveur du développement durable.

Il est ouvert aux **élèves des écoles, collèges et lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.**



Les objectifs du prix de l'action éco-déléguée de l'année :

- ✓ Participer à la mise en œuvre de l'EDD ;
- ✓ Encourager et valoriser les démarches concrètes des élèves ;
- ✓ Encourager et valoriser l'engagement des élèves ;
- ✓ Mettre en lumière des exemples et pistes de travail.



[Exemples d'actions concrètes EDD - Académie de Guyane](https://padlet.com/ericpiquetguyane/ivgd6kp3paqpym0k)
<https://padlet.com/ericpiquetguyane/ivgd6kp3paqpym0k>

Participer au prix

- ✓ Chaque établissement peut présenter **uniquement une candidature** qui comprend **une vidéo et un texte d'accompagnement**.
- ✓ **Présentation d'un travail réalisé ou engagé** (achevé, ou en cours de développement).
- ✓ **Pour la vidéo, une minute et trente secondes (1'30) maximum**, générique compris. préparée et présentée soit par un candidat seul, soit par une équipe. **elle doit en tout cas montrer la mobilisation d'un groupe d'élèves, d'une classe entière ou de plusieurs classes.**
- ✓ **Pour le texte, une page maximum** qui décrit le cadre de l'action.



Les lauréats 2021:

**Lauréat Prix de l'action éco-déleguée 2021
catégorie École – École Bois de Couleurs Bras Panon**

Projet : Échappée Verte

Lien vidéo: <https://youtu.be/9fK-u2xjqE>

**Lauréat prix de l'action éco-déleguée 2021
catégorie Collège – Collège Courteline Paris**

Projet : Autour de la serre

Lien vidéo: <https://youtu.be/D5TIha10d-o>

**Lauréat prix de l'action éco-déleguée 2021
catégorie Lycée – Lycée Charles Baudelaire Annecy**

Projet : Revégétalisation de la cour

Lien vidéo: <https://youtu.be/715MAFgiAUY>



Collège Auguste Dédé : Lauréats académiques de Guyane en 2021



Calendrier du prix 2021-2022



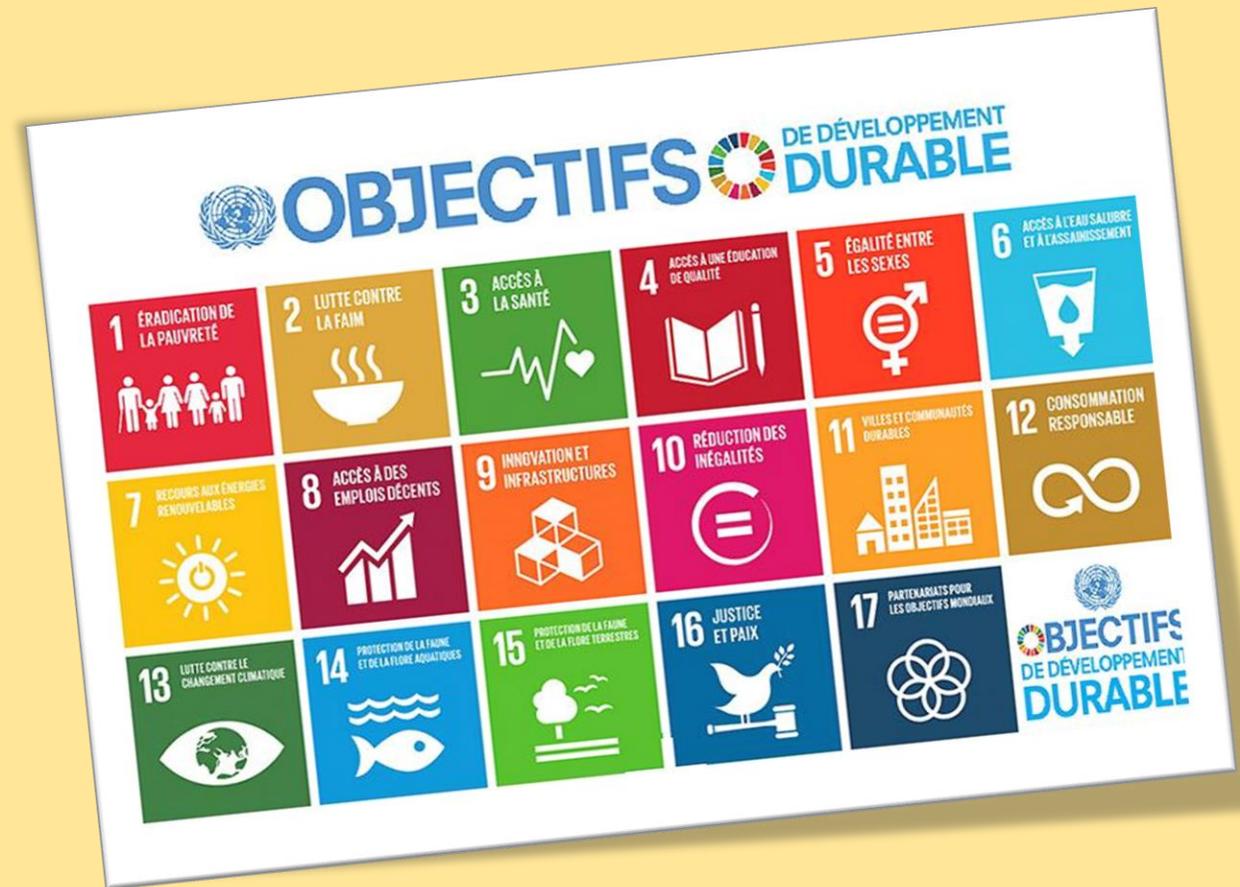


La story des éco-délégués



Présentation

- Valoriser l'engagement et les projets soutenus par les éco-délégués au sein de l'académie;
- Produire une brève montrant les actions réalisées ou en cours de réalisation ou à venir en lien avec les [odd \(objectifs de développement durable\)](#).



Que faites-vous en lien avec les ODD?

Modalités

La brève pourra se présenter sous la forme :

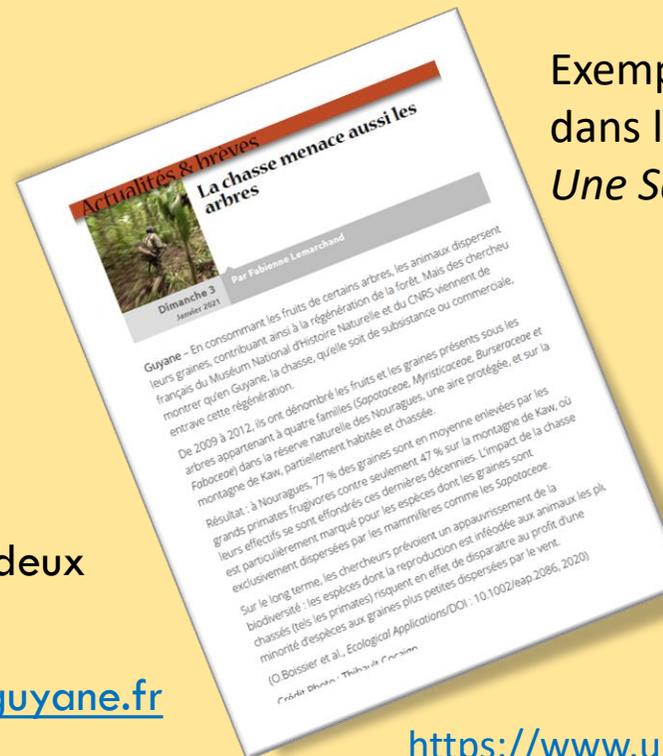
d'un texte très court (200 à 300 mots maximum) ou

d'une capsule vidéo d'une durée d'une minute.

Dans le cas d'un texte, la brève s'accompagne d'une ou deux photos. Envoyer les productions à :

Mme LAM-TOU-KAÏ Mylène : Mylene.Lam-Tou-Kai@ac-guyane.fr

Mme NUGENT Murièle : Muriele.Nugent@ac-guyane.fr



Exemple de brève écrite dans le magazine local *Une Saison en Guyane*

<https://www.une-saison-en-guyane.com/breves/breves-science/la-chasse-menace-aussi-les-arbres/>



Les élèves du Collège du Bas Chablais de Douvaine (France) ont travaillé sur la création d'une mare artificielle dans leur établissement scolaire afin de favoriser la biodiversité.

Lien pour visionner la vidéo : <https://youtu.be/KVETbXU6wYQ>



Journées « EDD sur le terrain »

Objectifs :

- Rencontrer des acteurs locaux du Développement Durable ;
- Comprendre les modalités et enjeux du suivi de la ressource halieutique ;
- Connaître l'état de la ressource halieutique en Guyane ;
- Didactiser les ressources proposées (enseignements, ateliers EDD...).

Programme de la formation

Jeudi 24 mars dans les locaux d'Ifremer

1) IFREMER : la gestion de la ressource halieutique

- Les études menées en Guyane (programmes régionaux ou nationaux) ;
- Les publications à visée pédagogique ;
- Visite des locaux et échanges avec des professionnels ;
- Les méthodes d'observation pour suivre l'évolution de la ressource ;
- L'évaluation des ressources et de la biodiversité, la dynamique des populations et les indicateurs de biodiversité ;
- La pêche côtière ;
- La gestion à l'échelle européenne et internationale : les négociations à l'échelle de l'ONU pour une gestion internationale.

2) GRAINE Guyane : la pédagogie de projet.





Vendredi 25 mars au collège Paul Kapel

- 1) **GRAINE Guyane : la pédagogie de projet** (le débat outil de questionnement, le montage du projet, la rédaction du projet, des exemples de projets).

- 2) **Ateliers tournants de didactisation des ressources scientifiques :**
 - Biodiversité marine et pollution plastique (**OSL**) ;
 - Connaissance du milieu, menaces et enjeux en rapport avec les ODD de l'agenda 2030 (**PNRG**).

- 3) **Echanges entre les deux groupes sur le contenu de la formation.**

- 4) **Bilan et fin de la formation.**



4. AIRES ÉDUCATIVES ET LABELLISATION E3D

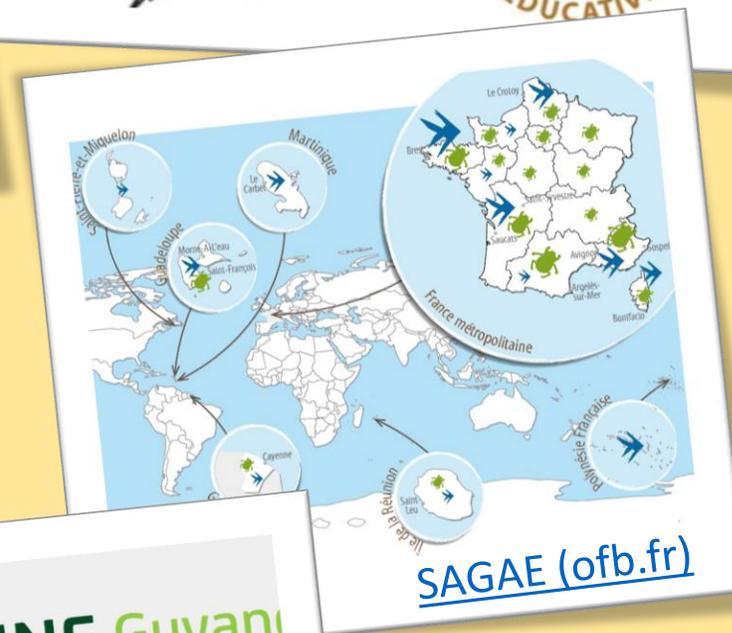


Office français de la
biodiversité (ofb.gouv.fr)



Les ATE et AME

<https://eduscol.education.fr/1133/biodiversite>



[SAGAE \(ofb.fr\)](http://SAGAE.ofb.fr)



Les aires éducatives | (graineguyane.org)

Qu'est-ce qu'une ATE ? Une AME ?



- Petite zone terrestre, aquatique ou maritime ;
- gestion participative par une ou plusieurs classes ;
- étudier et décider démocratiquement des actions à y mener pour préserver son patrimoine naturel et culturel.

Les aires éducatives, quels objectifs ?



- Former les élèves (cycles 3 et 4) à l'écocitoyenneté et au développement durable ;
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire ;
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires...).

Mise en place d'une aire éducative ?



Trois étapes :

- Identifier « **Le référent** » : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités...
- Se rapprocher de **la commune** pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels ;
- Évaluer **le coût du projet** avec le référent afin de lancer des demandes de financement.

[Télécharger le guide méthodologique et les chartes des aires éducatives de l'OFB](#)



Planification d'une aire éducative (ATE / AME)



Légendes :



Conseil des enfants (réflexions collectives)



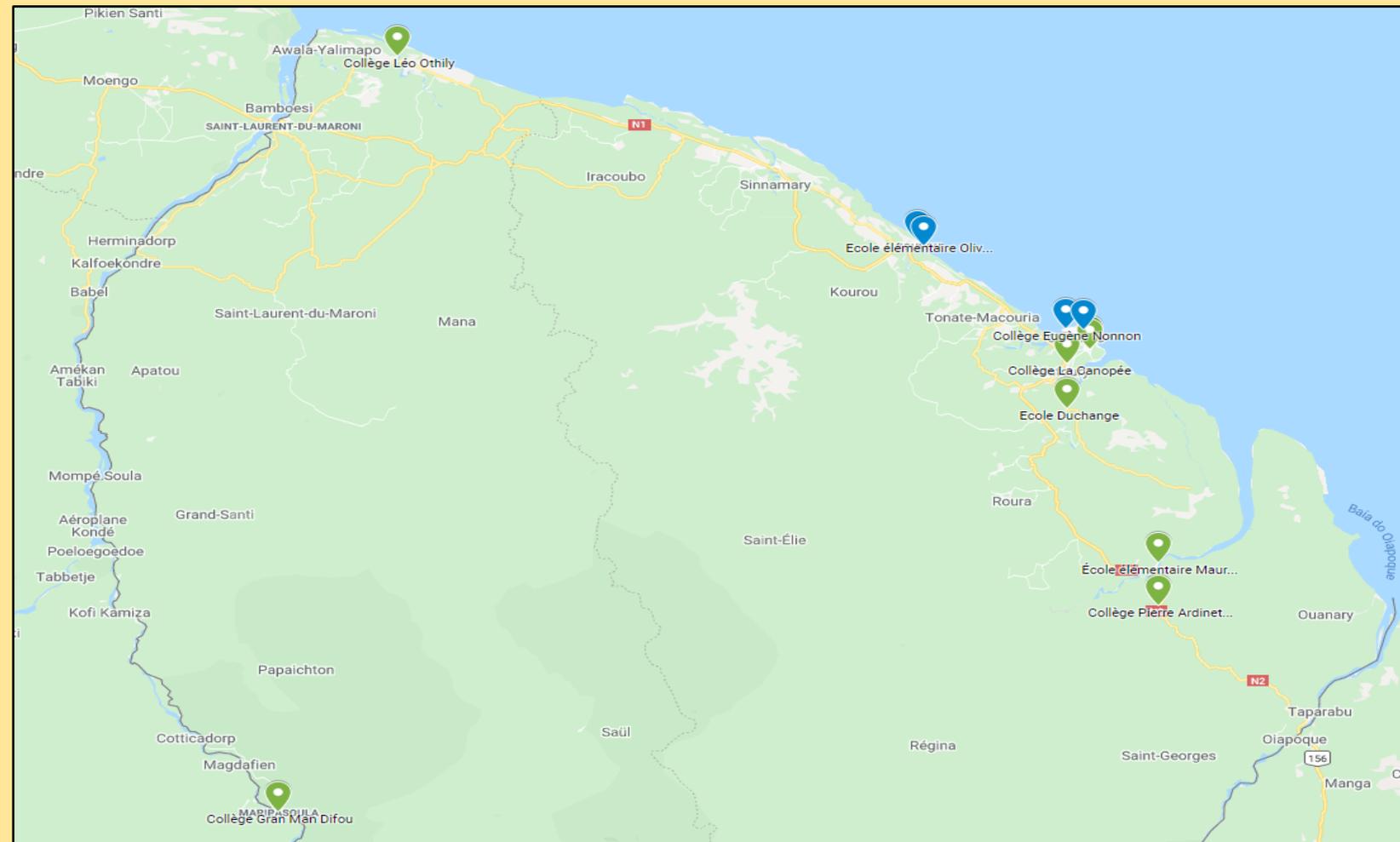
Décisions du conseil des enfants

Carte de répartition des ATE et AME de Guyane



ATE et AME de Guyane

- 📍 Collège Gran Man Difou
- 📍 Collège La Canopée
- 📍 Collège Léo Othily
- 📍 Collège Pierre Ardinet de Régina
- 📍 Collège Reeberg NERON
- 📍 Ecole Duchange
- 📍 École élémentaire Maurice Léanville
- 📍 Ecole Jules Minidoque
- 📍 Collège Eugène Nonnon
- 📍 Ecole élémentaire Olivier Compas
- 📍 Ecole Mariette Bernude
- 📍 Groupe scolaire Émile Nezès



[Site EDD de l'Académie de Guyane \(ac-guyane.fr\)](http://ac-guyane.fr)

AME

ATE

Labellisation E3D



<https://edd.dis.ac-guyane.fr/modalites-academiques-charte-criteres-de-labellisation-et-formulaire-de.html>

La labellisation E3D : Des nouveautés pour favoriser des parcours pédagogiques cohérents en matière d'EDD !



Public concerné :

- Les écoles ;
- Les collèges ;
- Les lycées généraux, technologiques et professionnels ;
- Les centres de formation d'apprentis.

<https://edd.dis.ac-guyane.fr/Modalites-academiques.html>

<https://www.education.gouv.fr/l-education-au-developpement-durable-7136>

La labellisation E3D : établissement en démarche de développement durable...



- Prend en compte **les relations entre l'environnement, la société, et l'économie** propres au développement durable ;
- la démarche est présentée au conseil d'école ou d'administration pour être **inscrite dans le projet de l'établissement** ;
- Implique un des **différents partenaires territoriaux** choisis en fonction de critères adaptés aux besoins de l'établissement ;
- Associe **l'ensemble de la communauté éducative** de l'établissement scolaire.

La charte de labellisation E3D (I)



Peut être considérée comme « **E3D - École/EPLE en Démarche de Développement Durable** » tout établissement scolaire ou toute école engagée dans la mise en œuvre d'un **projet d'éducation au développement durable** établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en **s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.**

<https://edd.dis.ac-guyane.fr/Modalites-academiques-charte-criteres-de-labellisation-et-formulaire-de.html>

La charte de labellisation E3D (II)



Pour obtenir le label E3D, il est nécessaire de :

- **renseigner le document** [« Formulaire de candidature pour la labellisation E3D Etablissement Guyane »](#) téléchargeable ;

Transmettre le dossier renseigné au comité de pilotage académique EDD, par mail à l'adresse : edd@ac-guyane.fr au plus tard **le 7 mai 2022.**

- Le dossier devra être **visé par le chef d'établissement** ou par le directeur d'école.

<https://edd.dis.ac-guyane.fr/Modalites-academiques-charte-criteres-de-labellisation-et-formulaire-de.html>

La charte de labellisation E3D (III)



En fonction de l'état d'avancement de la démarche, on distinguera **3 niveaux de labellisation E3D** :

- Niveau 1 : Engagement (accordé pour une durée de 2 ans) ;
 - Niveau 2 : Approfondissement ;
 - Niveau 3 : Expert.
- Visite du comité de pilotage**
académique E3D pour rencontrer
les acteurs de la démarche
(accordé pour une durée de 5 ans).

Les critères de labellisation E3D



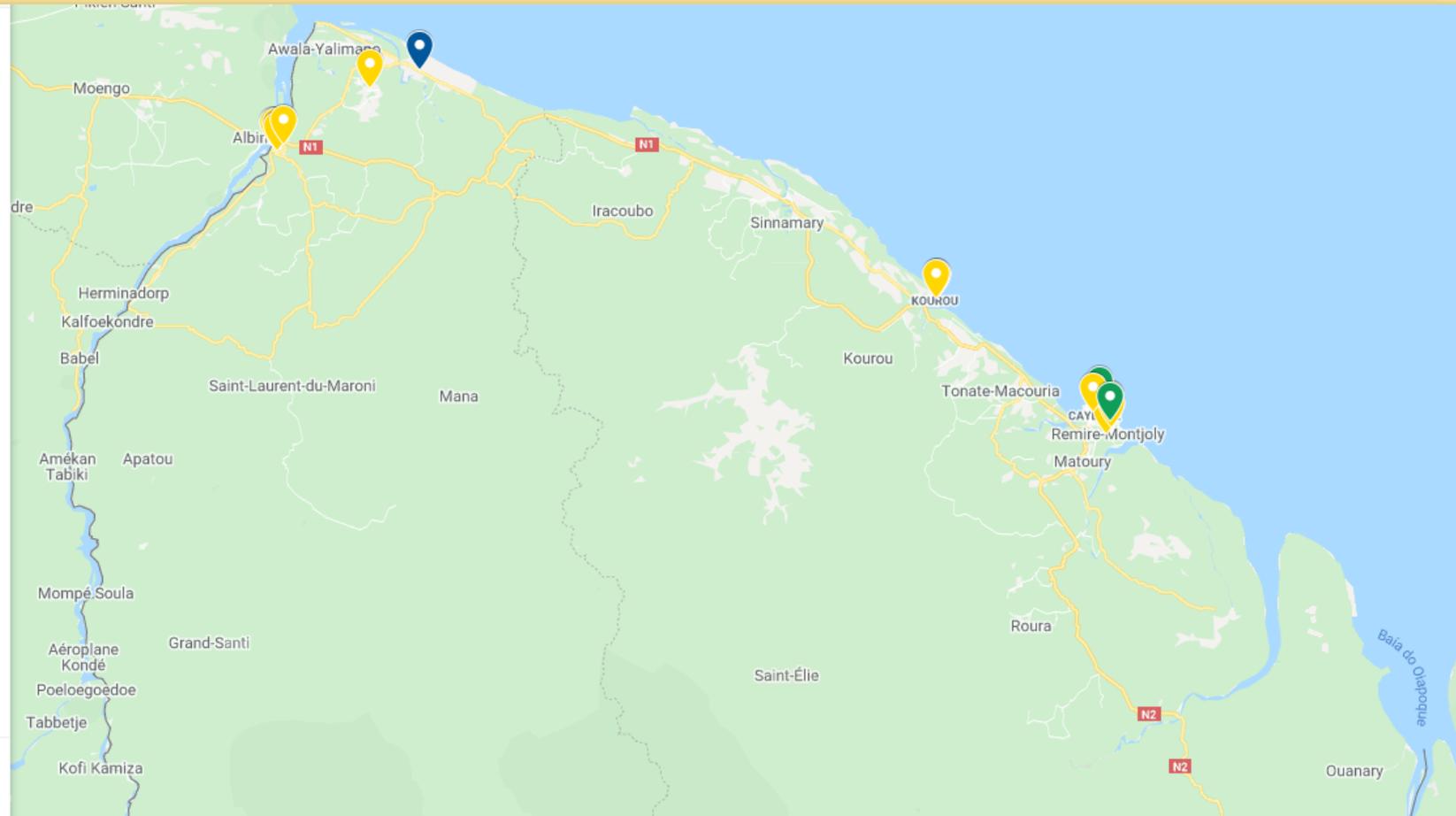
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Diagnostic des problématiques de développement durable.	Structure de coordination interne des actions EDD (comité de pilotage, référent EDD...).	Modification du fonctionnement de l'établissement lié au développement durable.
Plan d'actions comportant plusieurs projets (au moins un réalisé).	Implication de plusieurs catégories de personnels.	Déploiement pluriannuel du projet dans le cadre de l'Agenda 2030.
Projets concernent au moins un ODD.	Grand nombre d'élèves investis, éco-délégués identifiés et acteurs.	Actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs.
Projets s'articulent avec les contenus disciplinaires.	Projet de formation des personnels enseignants et d'encadrement au développement durable.	Tous les élèves sont impliqués au cours de leur scolarité, leurs compétences sont évaluées .
Nombre significatif d'élèves sensibilisés ou impliqués dans les actions avec des supports de restitution des projets ou ressources pour l'établissement.	Plusieurs projets éducatifs sont concernés et évoquent plusieurs ODD.	Pérennisation de la démarche (des personnes et/ou instances assurent la continuité des projets).
	Partenariat diversifié et consolidé avec des acteurs locaux.	
	Communication et valorisation interne et externe des actions (expositions, site internet...) et bilan annuel du Comité EDD.	

Etablissements labellisés E3D dans l'académie de Guyane :

Labellisation E3D

- 📍 Lycée polyvalent Léopold Elfort
- 📍 Collège Léodate VOLMAR
- 📍 Collège Paul Suitman
- 📍 Lycée Léon-Gontran DAMAS
- 📍 Lycée Polyvalent Lama-Prevot
- 📍 Lycée Melkior Garré
- 📍 Collège Reeberg NERON
- 📍 Collège Paule Berthelot
- 📍 Collège Henri Agarande
- 📍 Collège Arsène Bouyer d'Angoma
- 📍 Collège Albert Londres
- 📍 Collège Paul Jean Louis
- 📍 Lycée Félix Eboué
- 📍 Lycée Gaston Monnerville
- 📍 Collège Auguste Dédé

15 établissements



Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

[En savoir plus : Site EDD de l'Académie de Guyane \(ac-guyane.fr\)](http://ac-guyane.fr)

5. INTERVENTION PNRG : Les espaces protégés de Guyane et les ODD

